



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Facturea

FACTUREA Optimo Situ

La solution d'affacturage pour financer les situation de travaux et factures intermédiaires
Comment accélérer le paiement de vos factures clients ?

Document à destination des conseillers Caisse d'Épargne

Document à usage strictement interne - Ne pas diffuser

FACTUREA Optimo Situ, qu'est-ce que c'est ?

UNE SOLUTION SIMPLE ET FORFAITAIRE D'AFFACTURAGE destinée aux Professionnels permettant le financement de créances sous forme de situations de travaux, dans le cadre de marchés privés ou publics et qui propose les services suivants :

FINANCEMENT ANTICIPÉ DES FACTURES

RELANCE ET RECOUVREMENT DES FACTURES

GARANTIE EN CAS D'IMPAYÉS CLIENTS⁽¹⁾

GESTION DES COMPTES CLIENTS

Dans quels cas recommander FACTUREA Optimo Situ ?

Les entreprises intéressées ont une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

DES BESOINS DE FINANCEMENT

Non satisfait ou en croissance, à l'augmentation du BFR, une modification du cycle d'exploitation sur les délais clients / fournisseurs, une baisse du crédit fournisseurs, des charges salariales impayées...

UNE FACTURATION SOUS FORME DE SITUATIONS DE TRAVAUX OU DE FACTURES INTERMÉDIAIRES

Liée à des marchés publics ou privés.

UNE AUGMENTATION DES BESOINS DE TRÉSORERIE

Liée à des commandes supplémentaires de nouveaux marchés, une structure administrative légère, une baisse ponctuelle d'activité.

UN SOLDE MOYEN DÉBITEUR RÉCURRENT

Sur le compte bancaire, des lignes court terme insuffisantes, une évolution des flux, des prorogations et des délais de paiement clients élevés, des alertes sur les comptes, voire des impayés...

(1) Impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des approbations accordées et pour des factures non litigieuses et non contestées.

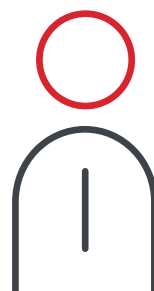
Pour quel profil ?

Professionnels ayant besoin de financement court terme et répondant aux critères suivants :

Professionnels **facturant sous forme de situations de travaux ou factures intermédiaires**

En **France Métropolitaine ou dans les DROM⁽³⁾**.

Exerçant une activité en **B to B**.



Tous les clients des réseaux BPCE qui cherchent à optimiser leur trésorerie en cédant régulièrement leurs factures en attente de règlement et qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- Immatriculation au Registre du Commerce ou Registre des Métiers.
- Société sans incident de paiement, sans inscription de privilèges et sans moratoire.
- En métropole et dans les DROM⁽¹⁾.
- Éligibilité selon le mode de facturation : client dont le chiffre d'affaires cédé est de plus de 50% sous forme de situation de travaux ou facturations intermédiaires.
- Chiffre d'Affaires annuel HT (au bilan ou en prévisionnel) : ≥ 100 K€ (et moins de 2 M€ pour être éligible à la garantie Bpifrance, obligatoire).
- Nombre de salariés > 3 (et moins de 10 salariés pour être éligible à la garantie Bpifrance, obligatoire).
- Clients actifs du Groupe avec entrée en relation > 1 an.
- Entreprise avec au moins 2 bilans.
- Durée d'intervention du client sur le chantier : 12 mois cumulés maximum, avec durée du marché inférieure à 3 ans.
- Taille moyenne de factures supérieure à 1 000 €.

L'offre étant liée à la présence de Bpifrance, les critères supplémentaires suivants sont requis pour être éligible à la contre garantie Bpifrance actuelle :

- Moins de 2 millions d'€ de CA et moins de 10 salariés (donc maximum 9).
- Des associés majoritairement personnes physiques.
- Une cotation dirigeante 000.
- Hors création d'entreprise par reprise d'actifs appartenant à une entreprise faisant l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire.
- Hors création par reprise d'une affaire en difficultés.
- Hors associations fonctionnant essentiellement sur fonds publics ou qui exercent une activité majoritairement non marchande.

Quels bénéfices ?

FACTUREA Optimo intègre 4 prestations complémentaires pour accompagner les Professionnels dans leur développement :

FINANCEMENT

Financement jusqu'à 80% du montant TTC des factures ou 90% si présence d'une contre garantie Bpifrance. Financement sous 24h si factures télétransmises (hors week-ends et jours fériés et sous réserve d'acceptation de votre dossier, de la validation de votre remise de factures et des marchés).

GARANTIE CONTRE LES IMPAYÉS⁽¹⁾

Indemnisation immédiate jusqu'à 100% sur les acheteurs situés en France, sur les encours garantis et non litigieux en cas de défaillance client (constatée par décision de justice).

Demandes de garantie effectuées directement sur internet (FACTUREAnet).

RELANCE ET RECOUVREMENT

Relance téléphonique et écrite adaptée à chaque type de clientèle.

Prévention des retards de règlement.

Prise en charge des procédures pré-contentieuses et contentieuses.

SUIVI ET GESTION DES COMPTES CLIENTS

Suivi des comptes détaillés directement sur internet (FACTUREAnet).

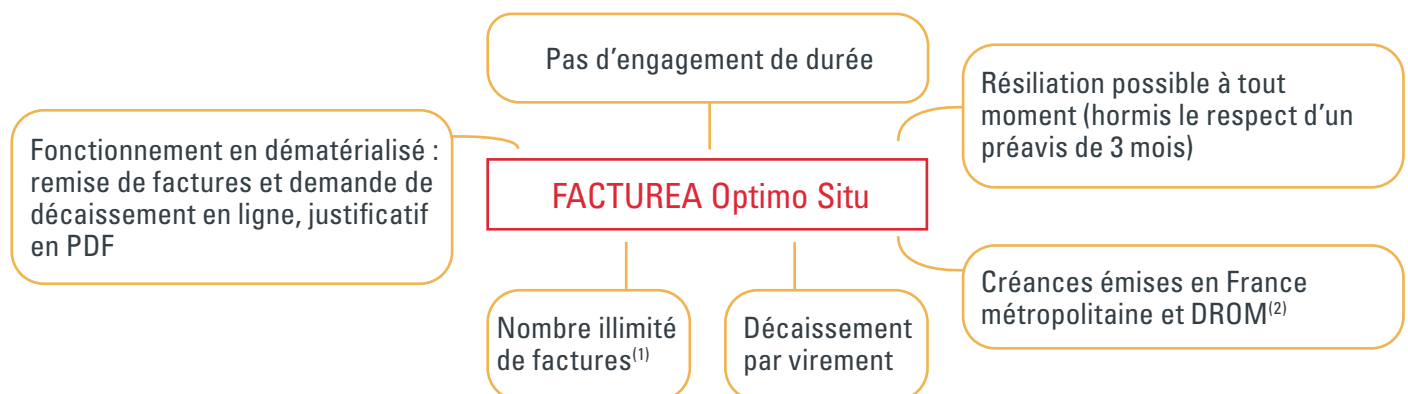
Reprise de la propre numérotation comptable de l'entreprise.

L'offre porte uniquement sur des créances émises sur des acheteurs situés en France et des marchés de moins de 3 ans (durée d'intervention du client sur le marché inférieure à 12 mois cumulés), avec un financement uniquement à hauteur des approbations.

(1) Impayés résultant d'une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des approbations accordées et pour des factures non litigieuses et non contestées.

Quelles spécificités ?

OFFRE DU FULL FACTORING, c'est-à-dire en notifié auprès des acheteurs et comprenant tous les services d'affacturage, portant sur des créances pour des acheteurs situés en France.



(1) Le client pourra effectuer gratuitement 4 remises par mois. Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires. Chaque remise pouvant contenir un nombre illimité de factures.

(2) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte).

Quelle garantie ?

Garanties supérieures aux produits classiques :

- Un fonds de garantie majoré : 20% minimum de l'encours acheté (contre 10% en moyenne sur les offres classiques), majoré éventuellement selon les non-valeurs (avoirs, déductions de règlements...) et sur 50% du taux de sous-traitance. Le minimum de fonds de garantie peut être abaissé à 10% si présence de la contre garantie Bpifrance.
- La contre garantie Bpifrance systématique actuellement en vigueur chez BPCE Factor.
- Des justificatifs systématiques.
- La caution du dirigeant : elle sera demandée systématiquement. À noter qu'avec la contre garantie Bpifrance, la caution est limitée en montant à 50% de l'encours et elle ne peut porter sur la résidence principale de la personne se portant caution (prévue dans la convention Bpifrance).
- Un encours maximum financé contractuel (maximum à 200 K€ avec la contre garantie Bpifrance actuelle).

Quelle tarification ?

Un **forfait mensuel**, comprenant les prestations de financement, d'assurance-crédit et de gestion des comptes clients. Le forfait mensuel est calculé en fonction du chiffre d'affaires confié dans le mois, et s'ajuste automatiquement à la hausse et à la baisse :

TARIFICATION POUR LA MÉTROPOLE ET LES DROM⁽¹⁾

CA TTC mensuel confié (en K€)	0	≤ 5	> 5 et ≤ 10	> 10 et ≤ 20	> 20 et ≤ 30	> 30 et ≤ 40	> 40 et ≤ 60	> 60 et ≤ 80	> 80 et ≤ 100
Forfait mensuel HT	194 €	294 €	394 €	494 €	594 €	694 €	794 €	894 €	994 €

- En cas de chiffre d'affaires cédé excédant le montant de 100 000€, un complément d'un montant de 80€ HT sera prélevé par débit du compte courant pour chaque tranche d'un montant de 20 000€ de chiffre d'affaires supplémentaire cédé.

- La grille tarifaire s'applique pour une taille moyenne des factures (TMF) annuelle supérieure à 1 000€ TTC. En cas de TMF inférieure à 1 000€, une perception de 10€ par facture sera appliqué au-delà du quota autorisé (chiffre d'affaires annuel confié / 1 000€)⁽²⁾.

CETTE TARIFICATION AU FORFAIT COMPREND :

- 15 comptes clients gratuits ouverts⁽³⁾
- 4 remises de factures par mois⁽³⁾
- Le 1er Instant Paiement gratuit⁽³⁾
- L'abonnement à **Factureanet**

Une **commission de financement**, basé sur la base d'un taux EURIBOR 3 mois*, avec un floor à 1,50% + un spread de 4,50% HT minimum annuel avec spread, appliqué prorata temporis selon la durée du financement.

* Le taux de l'Euribor 3 mois retenu pour le calcul de la commission de financement ne pourra en aucun cas être inférieur à 1,50% l'an (floor).

(1) Départements et Régions d'Outre-Mer (à l'exception de Mayotte).

(1) Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50. Au-delà de ce seuil annuel, il sera facturé 10€ HT par facture supplémentaire.

(2) Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires en vigueur.

Des frais de montage et de mise en place du dossier seront exigibles à la signature du contrat.

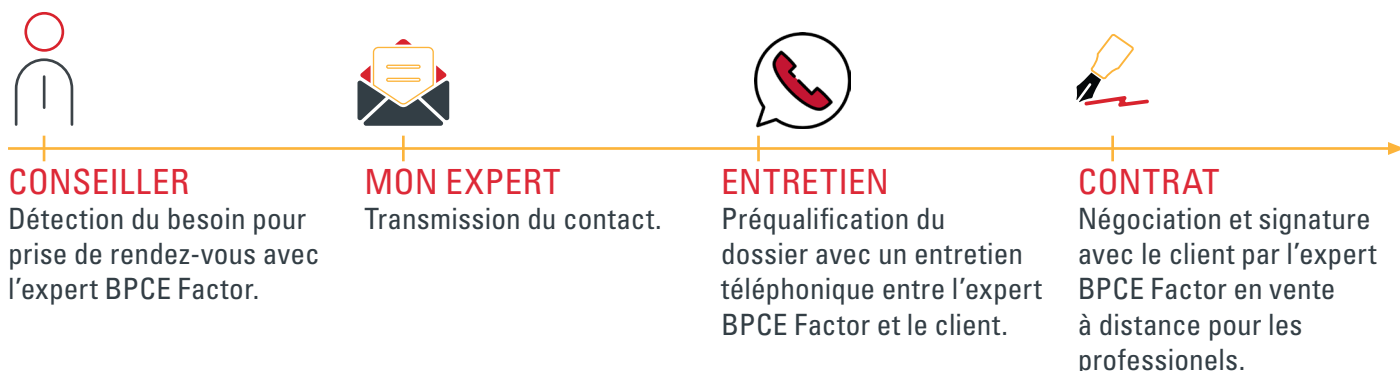
Quel commissionnement ?

10% de la commission d'affacturage et des frais de dossier (correspondant à des prestations de services rendues au client) sont rétrocédés trimestriellement à la Caisse d'Épargne durant toute la durée du contrat.

+ une comission complémentaire trimestrielle basée sur un % annuel s'appliquant à la progression des encours financés moyens par BPCE Factor, par Caisse d'Épargne et par segment de clientèle par rapport à l'année de référence 2017. Ce pourcentage est fixé à :

2,5% / an HT pour les contrats d'affacturage en stock rattachés au segment de clientèle Professionnels.

Quelle démarche commerciale adopter ?



Les points forts

- **Solution de financement des factures** de situation de travaux.
- **Equipe de gestion dédiée à ce type de contrat** pour un accompagnement du client en termes de conseils et d'expertise.
- **Gain de temps dans la gestion du poste clients** : le suivi spécifique de la facturation des marchés et le recouvrement de ce type de créances auprès des clients sont confiés à des experts.
- **Une adaptation du forfait** selon les tranches de CA confié.
- **Un prix connu d'avance par l'entreprise** (ajustement automatique du forfait sur le CA confié).
- **Le client choisit les acheteurs qu'il souhaite confier**, pas d'engagement de chiffre d'affaires⁽¹⁾.

(1) Avec la transmission de l'intégralité des factures émises sur un acheteur cédé.

Caisse d'Epargne Facturea est une offre de services de BPCE Factor.

BPCE Factor - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Adresse administrative : 5, avenue de la Liberté - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros – 379 160 070 RCS Paris - TVA : FR 22 379 160 070 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.

